

# **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'EXERCICE ECOULE 2014** **ET LES CINQ PREMIERS MOIS D' ACTIONS DE 2015**

par le Président Laurent Denormandie

En préambule je veux rendre hommage au Président Jean Claude Monin Président de la FNCOFOR disparu en novembre 2014 à la suite d'une longue maladie.

Merci également à Henri Plauche- Gillon, président des Forestiers privés jusqu'en décembre 2014 et ancien Trésorier de FBF et à Pascal Viné le directeur général de l'ONF qui a rejoint les Coop de France ce 1<sup>er</sup> avril 2015.

Avant tout, je voudrais souligner la qualité du travail accompli durant cette année par vous tous et j'adresse à tous les Présidents, les Administrateurs, les membres du Bureau mes chaleureux remerciements pour leur assiduité et leur participation à mes côtés durant cette année 2014 et bien entendu durant les trois ans du mandat dont j'ai eu la charge et qui s'achève ce jour.

Je réitère mes remerciements en particulier à Claude Van den Abeele (SEILA) pour l'excellente tenue des Comités de développement dits Codev-com, à Dominique Jarlier (FNCOFOR) pour l'Observatoire économique ainsi qu'à Cyril Le Picard (UCFF) pour la mission délicate de Trésorier et de Président du Comité de contrôle.

Vous avez animé avec rigueur et diplomatie nos Comités techniques consultatifs et permis d'éclairer les membres du Conseil d'administration sur les programmes à engager et les priorités à retenir.

Ce message s'adresse aussi à tous ceux qui travaillent avec fidélité dans un bon esprit filière lors des séances de nos Comités.

Merci à mesdames et messieurs les délégué(e)s, directrices et directeurs aux responsables et aux équipes des organisations professionnelles - membres actifs ou associés - qui collaborent de façon proche ou de loin à consolider les bases des missions de notre Interprofession nationale.

On notera le travail réalisé par les 22 interprofessions en régions et le Président Christian Piquet accompagné des coordinateurs pour le national et les prescripteurs, qui chaque jour avec leurs équipes contribuent à transmettre des idées, des projets et des actions concrètes auprès des professionnels et du grand public, des élus et des médias.

Les objectifs que nous partageons sont ambitieux et forcément constituent des axes importants de développement pour notre économie.

L'agenda de nos réunions statutaires FBF ont été au nombre de 23 en 2014...y compris notre Assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2014...

Vous prendrez le temps – j'en suis convaincu – de découvrir ou de redécouvrir les détails de nos actions 2014 en parcourant les pages du présent rapport qui regroupe :

- **le Rapport moral et d'activités 2014,**
  - **le Rapport financier du Trésorier avec la typologie des contributeurs de la CVO,**
  - **le bilan de l'exercice clos le 31.12.2014.**
- le 1<sup>er</sup> Rapport annuel de l'Observatoire économique 2014-2015 (extraits), qui est la réalisation concrète d'un besoin exprimé lors de notre séminaire de Méry sur Oise,**
- **les programmes en Recherche et Développement 2014 et toutes les informations y afférentes.**

Nous rappellerons que 2015 est la dixième année depuis la création de l'Interprofession nationale, un mini film de trois minutes a été réalisé et illustre le chemin parcouru au travers nos multiples métiers.

il m'a semblé opportun aussi de rassembler sur un DVD les trois films courts réalisés durant l'année 2014 qui illustrent les savoir- faire de nos professionnels et les réactions du public lors de ces événements ...depuis le lancement de la première Journée internationale des Forêts le 21 mars , en passant par les forêts de

Bourgogne en juin pour parcourir les chemins forestiers d' Euroforest qui se déroule tous les quatre ans, jusqu'au « Camp retranché de Paris » illustrant 100 ans de transformations des techniques , d'innovations et de gestion durable des forêts portés par nos forestiers .

Nous vous invitons à découvrir en images ces moments le plus souvent ensoleillé et plein d'optimisme ... faites les partager...

Revenons sur les principaux évènements qui ont marqué cette année 2014

### **NOTRE ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2014-2016**

**Signalons le tout premier évènement de l'année 2014 qui est la signature le 07 mars par les ministères concernés et la publication de l'Arrêté d'extension au Journal Officiel le 19 mars 2014 de notre Accord Interprofessionnel 2014-2016 signé préalablement par nos Organisations professionnelles le 11 septembre 2013.**

### **STATUTS DE FBF**

**Lors du Conseil d'administration du 4 décembre 2014 il a été officiellement acté la révision de nos Statuts.**

Le bon fonctionnement d'une Interprofession, comme toute structure qui partage un même idéal, consiste à trouver dans ses règles de gouvernance les Statuts qui seront le reflet d'une volonté partagée, adaptée aux attentes des professionnels et capables de relever les défis de demain dans la sérénité indispensable qui guideront les débats et les choix.

Notre séminaire a ainsi réaffirmé la légitimité de procéder à une évolution voire à un changement notable de nos Statuts et par conséquent de sa gouvernance dans un contexte économique et législatif nouveau pour France Bois Forêt.

*les Administrateurs ont convenu que l'organisation statutaire, Collèges, modalités de votes, représentativité des OP, disparition ou fusion de certaines d'entre elles, précisions sur la gouvernance des Comité régionaux ou et sections spécialisées, prérogatives du Bureau et Conseil ... seront à revoir au cours de l'année 2015.*

### **FCBA**

Outre les aspects statutaires on notera l'élargissement dans l'intérêt des connaissances de notre interprofession de la participation de l'Institut Technologique FCBA comme nouveau membre associé.

### **DEMEMAGEMENT DU SIEGE FBF:**

Consécutivement à la fermeture du Bâtiment A de l'Institut technologique FCBA au 10 avenue de Saint Mandé , Paris 12<sup>ème</sup> le 22.12.2014,

Le Conseil d'administration du 04.12.14 a décidé le transfert provisoire du siège de l'Interprofession nationale FBF à l'UNIFA au 28 bis avenue Daumesnil, 75012 Paris (*dans l'attente de la remise des clés des futurs locaux Cap 120, 120 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris qui aura lieu le 18.05.2015*)

### **CREATION DE SECTIONS SPECIALISEES CE QUE DIT LA LOI :**

Lors du Conseil du 09.09.14 il a été question des sections spécialisées, l'amendement voté dans le cadre du projet de Loi d'Avenir, prévoyant la possibilité de créer des sections spécialisées à la demande d'un groupement de producteurs peut faire l'objet de trois remarques :

#### **Questions liées à la création d'une section pin maritime ?**

Quels sont les objectifs d'une telle section ?, Quels en sont les spécificités ?

Une telle démarche par produits est contraire aux recommandations de la Cour des comptes qui préconise plutôt une démarche sur toute la filière amont + aval ...?

**Dans quelle mesure le SYSSO ou le Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM) peut-il se prévaloir de 70% de la production de pin maritime ?**

## **La Loi et la section spécialisée, quelle gouvernance ?**

En vertu des articles L 632-1 et L 632-4, le législateur garantit l'unicité de l'interprofession nationale. C'est donc le Conseil d'Administration de la structure nationale qui reste souverain quant à l'utilisation de la CVO.

L'article L 632-4 précise que ce qui émane du national s'impose à tous, ce qui émane du local vient compléter : « *lorsqu'un accord est proposé par une section, ses dispositions sont validées par la section puis adoptées par l'organisation interprofessionnelle, dans une décision unanime* ».

## **LES AUDITS ET RAPPORTS DE MISSIONS**

L'Interprofession a répondu aussi à de nombreuses sollicitations des Institutions publiques et a contribué aux audits et rapports qui ont été portés et livrés à la connaissance des professionnels et du grand public durant ce premier trimestre 2015.

Pour mémoire, vous trouverez dans ce présent Rapport en annexe les trois conclusions et recommandations de la Cour des comptes, du CGAAER et des Sénateurs commissions des Finances qui doivent aussi nous éclairer sur les pistes à suivre, les sujets qui nous interpellent...

**Prenons les derniers exemples en date CGAAER « *le Rapport des rapports* », CGAAER et IGF *Audit de FBF (en cours)*, Cour des Comptes *les soutiens à la filière*, Sénateurs *...un atout pour la France*, Député *sur Export de grumes* ...**

- Près de 250 rapports d'expertise sur la forêt et le bois ont été produits depuis 1984. Il a donc été remis « **Le rapport des rapports** » du CGAAER en janvier 2015.

Mission du CGAAER chargée d'élaborer une synthèse de ces rapports afin d'éclairer la décision publique sur l'avenir de la filière française de la forêt et du bois, avec le recul de trois décennies de réflexion. ...il met en écho les apports nouveaux, de la loi d'avenir du 13 octobre 2014 et du contrat stratégique en particulier...

- La Cour des comptes a rendu public, le 8 avril 2015, un rapport « **sur les soutiens à la filière forêt-bois** » demandé par la commission des finances du Sénat en application de l'article 58-2° de la loi organique relative aux lois de finances. Notre filière, complexe et hétérogène, doit faire face à de multiples enjeux économiques, énergétiques et environnementaux. Sa gouvernance actuelle ne permet pas d'apporter une cohérence suffisante aux soutiens publics, d'origine et de nature très différents, qui s'élèvent à 910 M€ par an selon le rapport.

En pratique, les soutiens aux investissements forestiers se révèlent inadaptés aux objectifs de valorisation économique de la forêt, tandis que ceux à la transformation du bois sont dispersés, non coordonnés et parfois insuffisants. La Cour formule neuf recommandations que vous retrouverez en fin de ce document.

- *les Sénateurs ont remis leur Rapport d'information intitulé : « Faire de la filière forêt-bois un atout pour la France », écrit au nom de la commission des finances n° 382 (2014-2015) - 1 avril 2015, en s'appuyant sur le diagnostic inédit de la Cour des comptes évoqué ci-dessus, les sénateurs recommandent de construire le pilotage stratégique de la filière et l'axer sur un objectif de valorisation économique, de rapprocher les nombreuses interprofessions, de tourner l'ONF vers une logique de résultats, de recomposer et de renouveler la forêt française, de réformer prudemment la fiscalité applicable à l'amont forestier, de ne plus faire du bois-énergie une priorité et, enfin, de réorienter les aides à l'aval, en soutenant par exemple davantage le bois d'oeuvre. En suivant ces recommandations, la France pourra-t-elle enfin, faire de la filière forêt-bois un atout ?...attention 321 pages vous attendent !*

- CGAAER et IGF : Un audit a été diligenté auprès de FBF par une lettre de mission conjointe du 23 octobre 2014 et qui a été opérationnelle en mars 2015 et se poursuit encore à cette date. Elle est destinée à faire le point sur les actions réalisées et sur celles prioritaires à retenir.= pour la future mandature.

- Mission du député Franqueville : mission temporaire pour le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'exportation des grumes et l'état de la balance commerciale liée à la partie aval de la filière forêt-bois française.

Le député devra notamment étudier les flux de produits de bois brut et leurs pays de destination, les modalités d'achats par les ressortissants de ces pays, etc. Christian Franqueville devra aussi se pencher sur la partie "aval" de la filière "forêt bois" française (les entreprises de première et deuxième transformation du bois). Sur ce point, il devra notamment établir la contribution de chaque segment de la filière au déficit, ainsi qu'une cartographie détaillée des destinations et provenances des échanges commerciaux français. -

FBF et de nombreux professionnels en avril 2015 ont été auditionnés dans le cadre de cette mission ce document n'est pas encore achevé à cette date.

### **TROIS ANNEES EN DEUX ...**

**On ne peut pas analyser ou comprendre l'exercice 2014 en excluant la mandature 2012 – 2015 et sans rappeler la particularité des exercices 2012 et 2013.**

Je rappelle que nous avons réglé en 2013 des actions décidées en 2011 et 2012.

A titre d'exemple en 2013 nous avons réglé la somme de 848 k€ pour les programmes 2011 ! 1.756 k€ pour les actions 2012. De plus, nous avons enregistré en factures des Actions 2013 pour une somme de 8.972 k€ !!

**En 2012 FBF a engagé 8.972 k€ d'actions qui ont été réalisées et payées puis en 2013: 12.612 k€... ce qui signifie 21.584 k€ de programmes financés... c'est-à-dire en deux ans la volumétrie de trois années de collecte CVO !**

#### ***Pourquoi ?***

**D'abord répondre à d'importantes demandes de financements de programmes urgents et indispensables de la Profession.**

**Faire le constat que nos moyens certes respectables ne seront jamais suffisants aux regards des attentes de nos professionnels illimitées !.**

**Se mettre en conformité en résorbant d' "*abondantes réserves*" selon les recommandations de la Cour des Comptes, que nous avons précautionneusement accumulées durant le début de FBF...**

#### **Je rappelle et précise les points suivants :**

Toutes les actions ont été votées à l'unanimité, la situation observée en 2012 et 2013 est la conséquence de choix et d'une responsabilité collective. Les actions pluriannuelles en ont compliqué le suivi.

**2014 se devait d'être l'Année du retour à l'équilibre , cela a été fait !**

**Plusieurs mesures phares ont été prises afin d'encadrer au mieux notre mode de fonctionnement :**

## **PREMIERE MESURE :**

### **RAPPORT COUR DES COMPTES AUDIT FBF 2005-2013 SUITE**

Il s'agit des suites du rapport d'octobre 2013 remis par la Cour des Comptes à FBF après l'audit effectué sur la période 2005-2012 (*concernait également l'ONF, le Cndb, le CNPF, Codifab*), et actualisé en 2013, ce travail nous a permis de prendre en compte des points d'améliorations et d'agir en réponse sur les 12 recommandations formulées par la Cour .

le plus significatif et en concertation avec les Commissaires aux comptes en 2014 nous avons mis en place une Base de données (BDD ) spécifique à FBF pour les suivis et les contrôles externes des programmes en cours pour les années : 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 ; la base est intitulée : « DEMATERIALISATION FBF » , soit 115 PROGRAMMES sur une plate -forme sécurisée et indépendante .

Cette base de données externe est utilisable à distance le cas échéant (via internet), elle permet la consultation des dossiers par les auditeurs d'une façon autonome par un code « Invité » :

il s'agit d'un « outil de travail » et une sécurisation des données propres à FBF ;

Cette base permet la consultation de tous les programmes par tri analytique : Communication produits, générique, R&D, Observatoire éco. export, France Bois région, actions institutionnelles, etc...

Elle contient également un partie Institutionnelle avec tous les relevés de décisions des Conseils d'administration, Bureau, et éléments Statutaires, Accord interprofessionnel entre autres.

Elle garantit la continuité d'exploitation de FBF quelque 'en seraient les causes d' interruption momentanée ou prolongée : attaques internet, incendie, disparitions de données, vols, dégradations

...

L'évolution de cet outil est constante.

## **DEUXIEME MESURE :**

### **« TOUTES TAXES COMPRISES »**

Les Conseils du 6 février et du 2 avril ont pris toutes les mesures pour consolider les bases des financements de programmes ainsi toutes les demandes de financements présentées doivent l'être en euros NET ! (soit TTC).

## **TROISIEME MESURE :**

### **« BUDGET D'AUTOMNE »**

A l'avenir il est décidé de prévoir la présentation du Budget prévisionnel dès la rentrée de septembre. L'examen n°1 doit se dérouler au niveau du Codev-com dans la perspective de présentation au Conseil de décembre de chaque année.

## **QUATRIEME MESURE :**

### **« CONVENTIONS DE FINANCEMENTS FBF MODELE ACTUALISE »**

Propositions de modifications du modèle de convention de financements « type » adopté lors du CA du 06.12.2011, est actualisé.

Sa nouvelle rédaction permettra à FBF de décider selon les éléments portés à sa connaissance de la pérennité de l'engagement, de son report ou de son arrêt.

## CINQUIEME MESURE :

### **« LA FIN DES ENGAGEMENTS SANCTUARISÉS » :**

100 % de la somme adoptée pour un programme était enregistrée en engagement afin de garantir aux porteurs le paiement du financement durant toute la période de réalisation du programme. Certains programmes avaient une moyenne de réalisation de deux ans. Certains enregistraient même 40 mois...

On pouvait appeler cela : « *Placé sous séquestre..* » ou « *sanctuarisé...* »

Depuis l'origine de l'Interprofession et les financements en 2006, nous constatons que très rares sont les programmes qui respectent les engagements de dates du planning lors de leur conventionnement.

**J'ai donc présenté le 21 mai 2014 le projet de modifications de la notion d' « Engagements » sur le plan comptable et financier.**

Concernant la règle comptable fixée depuis la création de FBF en 2005 et depuis son premier Bilan en 2006 (exercice sur 18 mois) ; lors de l'établissement du bilan la méthode consistait à prendre en charge la totalité du montant d'un financement convenu : exemple pour un programme de 300 k€ et d'une durée théorique de trois ans, d' « engager » la somme totale si le vote a lieu dans l'année même si le programme n'a pas commencé (cas de vote de Budget en décembre pour l'année n+ ) ou d'engager une somme partielle restant à verser jusqu'à l'achèvement de l'Action et mis au passif du bilan.

**Cette méthode augmente le passif et revient à comptabiliser en charge (provisions) des réalisations ultérieures sur l'année en cours.**

Je rappellerai l'Avis important du Commissaire aux Comptes M. Serge Aubailly (Orcom) reprise ici :

*"En conclusion les 2 méthodes sont possibles. L'une mesure le flux d'utilisation de la collecte, l'autre mesure le flux des actions financées par la cvo."*

Un autre Avis qui compte est celui de notre Contrôleur Général d'Etat M. Francis Amand CGEFI que je retranscris intégralement :

- *"le changement de méthode doit intervenir en accord avec le Commissaire aux comptes et vote des Administrateurs.*
- *il considère le mode actuel d'enregistrement comptable comme « baroque » car les comptes doivent rattacher les créances et les dettes du même exercice.*
- *la CVO est annuelle et les dépenses pluri- annuelles,*
- *même si la clôture des comptes est faite au 31 décembre de chaque année, dans le cas où la modification de l'enregistrement des programmes année par année était retenue, il faudrait enregistrer les factures reçues jusqu'au 31.03. de chaque année pour ces mêmes programmes comme il est fait pour la collecte de la CVO. (il s'agit de dépenses rattachables aux programmes)*
- *la méthode utilisée a permis de constituer une trésorerie – semblant importante mais dont la disponibilité ne l'est pas intégralement.*
- *cette nouvelle méthode devra dans le budget n+1 diminuer le montant des engagements à souscrire.*
- *pour 2013 tout a été consommé.*
- *un Budget 2014 rectificatif est absolument nécessaire à établir."*

**C'est ainsi que Le Conseil d'administration du 21 mai adopte à l'unanimité les recommandations et méthode suivante : modification des « Provisions pour charges annualisées », explications et présentation des comptes selon la nouvelle méthode et la méthode antérieure.**

Inscrire au Compte de résultat de l'année N l'ensemble des factures reçues (régliées et non réglées) au cours de cette même année. Inscrire au titre des engagements hors bilan la répartition des programmes se poursuivant sur les années à venir.

Dans le Budget prévisionnel, séparer les engagements à payer résultant de conventions antérieures et les engagements à payer résultant de nouvelles conventions.

**Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la nouvelle méthode comptable. sous réserve de présenter clairement et méthodiquement les deux méthodes pour l'exercice 2013 et toutes les explications nécessaires en annexe du bilan sans jamais les séparer. Le détail des programmes adoptés devra être repris pour chacune des années concernées : 2014, 2015, 2016,...annexe 1 : clôture des comptes au 31.12.13 version définitive.**

**Notre Contrôleur général du CGEFI M. Francis Amand est favorable à ce changement de méthode, il précise que les programmes « abandonnés » peuvent permettre d'ajuster les engagements et que le Budget vise désormais les dépenses effectives de l'année ; la trésorerie n'est de fait pas libre d'engagements non plus.**

#### **SIXIEME MESURE :**

##### **MISE EN PLACE DU COMITE DE CONTROLE**

Je rappelle à la présente Assemblée les décisions importantes qui ont été prises durant l'exercice 2014 à dessein de fléchir les premières bases de la réécriture de nos Statuts

Le Conseil adopte le 21.05.14 la mise en place du Comité de Contrôle, selon l'article 17 des Statuts de FBF qui n'avait jamais été mis en application.

A la composition du Comité de Contrôle on y ajoute la présence « des techniciens » (*non prévus dans les Statuts*) c'est-à-dire un directeur d'OP pour chacun des Collèges ; le directeur aura pour charge de connaître les problématiques des OP de son propre Collège.

Sous la Présidence de Monsieur C. Le Picard, Trésorier de FBF sa composition est donc la suivante :

**1<sup>er</sup> collègue :** Messieurs Henri Plauche Gillon, Président de PPF et Yves Lessard, SG FNCOFOR,

**2<sup>ème</sup> collègue :** Messieurs Sébatien Lévénez, Président de LCB et Nicolas Douzain Didier, D.G,FNB,

**3<sup>ème</sup> collègue :** Messieurs Jean Dossin, Par délégation, Président commission SYPAL – FNB, Olivier De Lagausie D.G, SIEL.

La mission du Comité a consisté entre autres à : décaler, voire reporter des programmes adoptés antérieurement en 2012 et 2013 en cours, ou non démarrés, décaler les règlements 2013 des Actions susceptibles de l'être : *factures à recevoir, ou reçues*, reporter certains programmes le cas échéant considérés comme moins prioritaires,...décaler, reporter ou « geler » certains programmes 2014, et veiller à l'équité de traitements.

**Les Comités de Contrôle du 12 juin et du 9 octobre ont émis des AVIS sur les questions suivantes et il en a été fait lecture auprès des membres du Conseil du 11.07.14 qui les adoptèrent.**

#### **Informations financières à chaque Conseil d'administration de FBF :**

Tout Conseil devra prévoir une information minimum sur la situation financière de FBF : état de la collecte de la CVO et situation des dépenses et des engagements en cours.

#### **Signatures des conventions de financements de FBF :**

Après adoption par le Conseil d'administration d'un programme financé ou cofinancé par FBF, la convention entre l'Interprofession et la personne morale concernée sera signée par le Président de FBF, le bénéficiaire de la dite subvention et sera contresignée par le Trésorier de FBF.

#### **SEPTIEME MESURE :**

##### **LES PROGRAMMES DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENTS**

le Budget réalisé en R&D est 1.426 k€ soit 22 % de l'ensembles des Actions

Nous avons adopté lors du Conseil du 06.02.14 sur proposition de Claude Vanden Abeele, le Président du CODEV : A titre expérimental de conjuguer ce Comité avec celui de la Communication.

Nous analyserons les forces et les faiblesses de ce type de réunion de travail que nous espérons naturellement constructive dans tous les cas.

J'engage le Codev & Communication à orienter son activité pour faire le point sur les programmes engagés, en cours et achevés de renforcer les évaluations.

De réfléchir sur les sujets plus globaux ou spécifiques comme le Fonds stratégique, la commission approvisionnement,...

Il faut amener les contributeurs et mêmes nos membres à prendre connaissance des actions engagées et de les partager, il faut donc mieux les valoriser et les faire vivre dans le temps.

#### **HUITIEME MESURE :**

##### **MODIFICATION METHODE DE RECEVABILITE DES PROGRAMMES 2016 :**

Le rôle principal du Codev-com est de déterminer la pertinence des programmes proposés et de soumettre au Conseil l'adoption, la modification, le report, voire le refus d'un programme...

Jusqu'à ce jour FBF recevait les programmes « *au fil de l'eau* », ce qui donne une impression de fluidité mais ne permet pas d'accompagner une stratégie définie par le CA et de planifier annuellement les priorités.

En outre, cette façon de faire, ne permet pas d'assurer comme il se doit le respect des procédures, l'équité de traitement des dossiers et la sérénité dans les débats.

C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place le nouveau dispositif de préparation du budget des Actions dès 2015 :

#### **CALENDRIER PREPARATOIRE AU BUDGET 2016**

- **JANVIER à MARS**

##### ***STRATEGIE :***

Le Conseil d'administration détermine la stratégie d'actions à mener pour un, deux ou trois ans.

- **AVRIL à JUIN**

##### ***APPELS A PROJETS :***

Des appels à projets seront lancés au second trimestre 2015 sur les programmes susceptibles de trouver des financements pour 2016.

- **JUILLET à SEPTEMBRE**

**RECEPTION DES PROGRAMMES A FBF :**

Les programmes présentés pour un financement éventuel seront réceptionnés à FBF entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 septembre 2015.

- **OCTOBRE et NOVEMBRE**

**AVIS DU CODEV -COM :**

le Codev-com auditionnera les récipiendaires, évaluera la pertinence technique dans le cadre d'une stratégie définie par le CA.

- **DECEMBRE**

**VOTE DU BUDGET**

Le Bureau de FBF affinera les propositions par des navettes avec le Codev -com.

Le CA adoptera, reportera, modifiera les programmes pour finaliser le budget n+1 : 2016 à mi-décembre.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

***l'année 2014 fut également ponctuée d'évènements significatifs les voici résumés...***

#### **CODIFAB ET FBF DES ACTIONS CONJOINTES :**

Des actions consolidées avec les programmes de R&D, de communication et l'Observatoire économique, cofinancés par **FBF et le CODIFAB**.

**Pour mémoire aux côtés du Codifab notre participation s'élevait :**

- **en 2012 pour dix -sept programmes 1.153 k€**
- **en 2013 nous avons cofinancé 25 programmes pour un engagement global de 4.859 k€**  
**FBF en a porté 2.012 k€ et le CODIFAB bois : 1.996 k€**
- **pour 2014, 14 programmes pour un engagement global de 853.517 K€.**

### **LES STATISTIQUES AU SERVICE DE LA PROFESSION AMONT - AVAL ?**

Avec un budget réalisé de 378 k€ soit 6.3 % des Actions, l'observatoire économique dispose de nombreux atouts mais reste trop confidentiel...au sein de FBF.

Je me concentrerai à propos de la "Veille économique mutualisée » dite *VEM* à dire qu'il fut un exercice périlleux dont sa mise en place a débuté en avril 2012, il y a plus de trois ans... entre Codifab / FBF / MAAF et les quatre Administrations impliquées.

Les dernières réunion du Printemps 2015, annoncent le début de l'action collective.

Nos partenaires sont Ministère de l'Agriculture, Ministère du Redressement productif, Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, Ministère de l'Ecologie, l'ADEME, FBF, FBIE, Codifab (*sigles DGPAAT, DHUP, DGCIS, DGEC, ADEME* )

Depuis plus de trois ans certains montrèrent une implication variable... sur ce sujet aujourd'hui nous sommes proches du but et ce sera le 27 mai 2015...

L'objectif de cette veille économique est d'harmoniser, mutualiser les données pour la filière. Une étude de faisabilité a été lancée en 2013, le rapport a été remis en septembre dernier et portait sur trois axes :

Représentation générale de la filière :  
Suivre les flux,  
Créer des indicateurs.  
Réaliser des études « macro-marchés »,  
Etudes sur les marchés de consommation finale (ex : ITE).

Elaboration d'un protocole d'accord conclu avec l'ensemble des partenaires, l'Administration ne souhaite pas s'engager plus de trois ans.

Une gouvernance de la veille économique va être mise en place. L'organisation de la gouvernance s'articule autour d'un comité de direction à vocation stratégique et d'un comité technique à caractère opérationnel

**Un comité de direction composé de** : les présidents de FBF et de FBIE, des représentants de l'UCFF, de la FNB et de l'ONF, les Administrations du MAAF, du MRP, du METL, et du MEDDE ainsi que l'ADEME.

**Missions** : arrêter les orientations stratégiques ainsi que le programme de travail (triennal), valider les contenus des cahiers des charges et évaluer, en retour, les travaux.

**Un comité technique composé de** : une présidence et une vice-présidence issues des conseils d'administration de FBF et FBIE, des représentants « experts » des organisations professionnelles membres de FBF, FBIE et FBR, des représentants des administrations partenaires, un représentant de l'observatoire de la biomasse (FAM), des représentants des organismes de recherche (non obligatoirement financeurs).

**Missions :**

- préparer les travaux du Comité de direction (élaboration des cahiers des charges, sélection de prestataires, choix méthodologiques, évaluation des données fournies, ...),
- mettre en œuvre et suivre les actions décidées par le Comité de direction.

Il est également prévu, à l'appui de cette organisation, de désigner deux « animateurs » issus, l'un de la sphère « organisations professionnelles », l'autre de la sphère « administrations partenaires ». Leur rôle sera précisé dans une lettre de mission.

L'objectif sera d'entériner les décisions suivantes :

- Participations financières et modalités d'engagement de chaque organisation et administrations ;
- Mode de fonctionnement du comité de direction et comité technique de la Veille Economique Mutualisée ;
- Réceptacle chargée de récolter les données statistiques et d'héberger le Tableau Economique d'Ensemble dont le but est de représenter la filière sur le plan économique (valeur, volume, CA, emploi...) aux différents stades de transformation de la forêt à la distribution.

## **ACTIONS INSTITUTIONNELLES :**

le Budget réalisé est de 234 k€ pour l'ensemble des Actions 2014

Création de la plaquette institutionnelle « **forêt et bois une filière d'avenir pour la France** », réalisée avec le concours de Confluence pour France Bois Industries Entreprises (FBIE), France Bois Régions (FBR) et France Bois Forêt (FBF).

Cette plaquette format A5, de 16 pages a été envoyée et accompagnée d'un courrier co-signé par les trois Présidents à l'ensemble des organisations membres de FBF, auprès des élus : 577 Députés, 300 Sénateurs et dans les Interprofessions régionales, les Pdts de Régions, Pdts des Conseils généraux et les Préfets.

15.000 exemplaires ont été encartés à la revue Bois International de mars 2014.

Sans doute trop d'intervenants ont été utilisés pour nos relations presse et les actions institutionnelles mis à la disposition de l'interprofession nationale pour porter la stratégie de la filière ?

Nous avons utilisé à différents niveaux les agences prestataires suivantes : Fargo rdn, Confluence, Compupublic, Primavéra, Cndb, Wepa, Schilling, etc ... ?

Cet aspect sera à retravailler mais notre objectif était de soutenir la logique suivante :

**permettre aux 20 organisations membres de FB F d'accéder aux élus et communiquer sur la filière et ses enjeux dans le calendrier de discussions parlementaires.**

**Club bois et Forêt**, l'accès aux élus n'est pas toujours facile pour certains membres de FBF et afin d'éviter l'amalgame entre le « Club » et les actions de FBF, la politique de la « chaise vide » n'est pas bonne non plus... les membres du CA acceptent de continuer pour 2015 l'adhésion au Club mais surtout de faire en sorte de participer aux choix des thématiques présentées lors des diners organisés par le Club durant l'année.

**Confluence** : la collaboration avec l'agence de lobbying est arrivée à son terme. L'année 2014 fut riche en événements dans le cadre de l'élaboration de la Loi d'Avenir, mais 2015 ne nécessite pas de la maintenir. (contrat achevé le 31.12.14)

**Agence Fargo rdn relations presse**, le Conseil a été favorable de poursuivre la collaboration avec cette agence. (contrat achevé le 31.12.14)

## **UNE COLLABORATION RECENTRÉE AVEC DES PRESCRIPTEURS BOIS FRANÇAIS SUR LE TERRITOIRE AVEC FRANCE BOIS REGION**

FBF soutient les interprofessions en régions depuis l'origine en 2005, initialement sans doute - dans une logique MULTI PROGRAMMES par conséquent moins concentrée.

En 2014 nous avons engagé une vaste mission pour prescrire le matériau bois français auprès des donneurs d'ordre valorisant ainsi le rôle majeur des interprofessions régionales sur notre territoire.

Moins d'éparpillement pour un effet de levier à « *effet multiplicateur* » sur le plan financier auprès des Régions et dans le cadre d'une coordination nationale prescriptive !

Avec un Budget réalisé 1.145 k€ soit 18 % des Actions, et lors du Conseil 06.02.14 Christian Piquet Président de FBR informe que la contribution de FBF permet de « lever » des aides importantes à hauteur de 2.3 millions au titre des Régions.

Le Conseil a adopté à l'unanimité le programme FBR : « *Prescripteurs bois français* » de 900 k€ net et précise que l'évaluation des actions sera un facteur d'analyse indispensable et d'adaptation aux actions terrains à mener.

Une synthèse est faite sur ce programme en régions, il est rappelé que le pilotage est accompagné par la FNB et la FNCOFOR.

**23 personnes sont sur le terrain, 197 actions collectives, 7.000 personnes touchées, architectes, bureaux d'étude, maîtrise d'œuvre, et d'ouvrage, etc...**

153 suivis de chantiers et 765 bâtiments « Parcours bois ».

#### **UNIVERSITE D'ETE DE FBR :**

Les organisations membres de FBF ont été invitées à participer aux Universités d'été de FBR les 4 et 5 septembre à La Rochelle.

Je signalerai l'excellente qualité des débats et la parfaite organisation de cette **12<sup>ème</sup> édition**, qui a permis de partager des actions et des programmes avec les présidents et délégués de toute la France. Et certains de nos Administrateurs présents.

Une très belle manifestation et merci à France Bois Région et à M. Alban Petiteaux Président de l'Interprofession régionale invitante.

#### **PLAN BOIS ET ADIVBOIS :**

La présentation d' Adivbois a eu lieu au FCBA le 07.02.14.

**Lors des séances des Conseils des 9 septembre et 4 décembre nous avons voté en faveur de l'adhésion à ADIVBOIS**, programme des bâtiments grandes hauteur et obtenons une place au sein du Conseil de l'association porteuse.

Il s'agit du Plan « Bois » de la Nouvelle France Industrielle, validé le 18 juin 2013 par l'Etat et dont les porteurs ont été reçus par le Président de la République le 10 septembre.

Ce plan de reconquête industrielle est destiné à développer de nouveaux marchés pour la ressource forestière Française tant en France qu'à l'international.

Il va engager 23 actions dans les domaines règlementaires, techniques, de promotion... pour développer la construction d'Immeubles en bois avec un aménagement intérieur, lui aussi, issu du même matériau. Les réponses scientifiques et règlementaires, découlant de ces actions, permettront de résoudre un certain nombre d'obstacles à la construction Bois. En effet, les industriels se heurtent de plus en plus à des impossibilités d'utiliser le bois faute de référentiels et d'essais approuvés par les autorités et bureaux de contrôle.

Ainsi, les changements règlementaires à venir pourraient se montrer plus favorables à l'utilisation du Bois dans le bâtiment.

Il s'agit tout naturellement d'un projet fédérateur pour notre filière qui doit à chaque échelon (de la ressource à la mise sur le marché) renforcer les compétences et forces productives de chacun.

Les pilotes du Plan aimeraient pouvoir présenter leur plan, entendre vos remarques et propositions et aborder la manière concrète de collaborer avec notre Interprofession nationale.

Par ailleurs, doté d'un budget de 10,4 millions d'euros dont une subvention de l'Etat de 7,4 millions, il leur faudra désormais rassembler une somme de près de 3 millions d'euros de financement privé pour engager l'ensemble des actions prévues.

Pour notre interprofession la place de ce projet pour notre filière et de l'implication de l'ensemble de ses acteurs privés et publics est très importante (budget 300 K€).

En ce qui concerne les années 2016 et 2017 le Conseil n'a pas statué sur ce point.

### **PLAN BOIS LA SUITE**

L'année 2014 c'est aussi et surtout la poursuite du Plan Bois avec des programmes « DHUP » de la Direction de l'Habitat de l'Urbanisme des Paysages pour lever les freins aux usages du bois. *Dont le rapport de l'AG du 28.07.14 a fait longuement mention.*

### **LE CONTRAT DE FILIERE ...**

#### **Comité stratégique de filière signature du Contrat ?**

Le Conseil d'administration de France Bois Forêt, réunit le 4 décembre 2014 est appelé à se positionner sur le contrat de filière CSF bois élaboré par le Comité Stratégique de Filière :

L'étape suivante a été la signature du contrat prévue par les ministres le 16 décembre.

Les membres de FBF ont exprimé de très fortes réserves sur le projet transmis par les ministères en ce qui concerne :

- La création de comités stratégiques de filière au niveau régional alors qu'existent déjà des associations interprofessionnelles régionales,
- L'absence d'abondement réel sur le fond stratégique pour la plantation et l'investissement en forêt,
- Le manque de précision sur l'utilisation des moyens financiers prévus dans le fonds stratégique forêt bois,

**Le Conseil relève la diversité des opinions et les réserves formulées par les organisations professionnelles dans la perspective de la signature.**

**En conclusion, les organisations professionnelles sont libres de signer individuellement le contrat de filière.**

### **LES « OUTILS » DE LA FILIERE**

La place dans notre filière de nos partenaires comme le CNDB et de sa nouvelle organisation qui reste toujours d'actualité; également de **Frenchtimber** et de ses missions sur les marchés vers le grand export au service du plus grand nombre.

Les "primo- exportateurs" doivent être la première étape d'un développement d'entreprises, mais le chemin malgré les embûches reste possible mais pas n'importe comment...

Les désengagements de l'Etat à l'égard du Cndb, mais aussi la disparition des financements d'UBI France et la réduction des dotations en Régions sont les conséquences de ces adaptations, mais FBF ne peut pas tout financer ni tout résoudre seule...

### **LE COMITE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU BOIS CNDB :**

J'ai assuré la présidence du CNDB temporairement - en tant que membre et représentant de la FNB depuis le 21 janvier 2014 et jusqu'au 31.12.14.

Je rappelle et précise que si pour être plus performant le CNDB doit procéder à des changements internes ils sont en passe d'être faits et devraient se poursuivre.

Un comité Directeur existe composé de professionnels élus par leur Fédération.

Le CNDB est l'outil de communication privilégié pour les Produits Aval de la filière.  
Les professionnels de l'aval doivent accompagner le CNDB. C'est l'outil de communication de la filière aval plus spécifiquement.

Le Codifab doit s'engager à apporter une contribution financière équivalente à celle de FBF dans les trois ans.

Dans le même temps le Conseil reconnaît l'utilité du CNDB, entendu que le deuxième et le troisième Collège sont en charge de son animation.

Nous avons encouragé le CNDB à développer ses ressources propres de financements à partir de prospection externe, répondre aux besoins du secteur Emballage, solliciter les budgets d'ADIVBOIS, et ceux de l'Ameublement par exemples...

**Le CNDB doit prendre contact et proposer ses services aux membres de FBF qui pour certains ne connaissent pas l'ensemble des dispositifs ou savoir-faire de la structure : organisation de colloques, conférences, parcours de bâtiments significatifs, salons professionnels, expositions, RP, formation, etc...**

FBF soutient le CNDB et doit inciter les porteurs de programmes financés par FBF qui prévoient une part du budget en communication, de solliciter systématiquement cet organisme « outil de la filière ».

**Les membres du Conseil approuvent 04.12.14 le montant du budget d'honoraires accordé au CNDB : à hauteur six cent cinquante mille euros net .**

*(en 2015 La participation du Codifab s'élèvera à 530 k€ et FBF à 319 k€.)*

#### **PEFC-FSC, MESSAGES INQUIETS DES PROFESSIONNELS**

Nous avons bien enregistré et essayé de construire un dialogue entre l'amont et les marchés à l'égard des problématiques liées à la certification PEFC-FSC : reconnaissance mutuelle ? choix des distributeurs ?, mondialisation de la demande...

Le Président de PEFC a confirmé que le prochain rapport d'activité 2014-2015 mentionnerait clairement la participation financière de FBF au développement de son organisation à hauteur de 350 k€ durant les années 2013,14 et 15.

Cette information sur le partenariat FBF –PEFC permettra aux propriétaires de mieux apprécier la participation de la CVO aux actions de l'association.

#### **EXPORTATION DE GRUMES**

Les craintes des conséquences des exportations de grumes et de feuillus avec le chêne en particulier, ce sont avérées complexes et préoccupantes.

#### **APPROVISIONNEMENT :**

Les administrateurs lors du Conseil du 06.02.14 décident de la création d'un Groupe Approvisionnement au sein de FBF. la création de ce groupe de travail a été adoptée à l'unanimité.

*(Plusieurs réunions ont eu lieu).*

#### **LA DIRECTIVE 99/105 :**

**Le Conseil lors de sa séance du 02.04.14 a apporté son soutien aux pépiniéristes face à la Directive 99/105 matériels forestiers de reproduction (MFR) : le Parlement européen a demandé un nouveau projet suite aux nombreux amendements.**

Il s'agit de rappeler les positions défendues par France-Bois forêt et la très grande majorité de ses partenaires européens dans le domaine de la réglementation relative aux MFR.

Depuis, le contexte a évolué dans le sens des attentes exprimées depuis plusieurs années par l'ensemble des forestiers européens. Cette attente se résume comme suit : **conserver une réglementation forestière distincte de la réglementation sur les semences agricoles, y compris s'agissant du contrôle.**

Nous nous réjouissons que le 13 janvier 2014 une majorité qualifiée se soit exprimée au Conseil pour soustraire le domaine forestier du projet de la Commission, qui a des objectifs 100% agricoles.

Commençons par reconnaître que l'alimentation humaine et le renouvellement des forêts doivent relever d'objectifs et de cadres réglementaires différents, notamment en termes de contrôle ?

#### **USAGES PHYTOPHARMACEUTIQUE :**

Lors du conseil du 04.12.14 La FNEDT alerte sur la modification du catalogue des usages phytopharmaceutique et propose d'organiser une réunion technique afin d'aboutir à un consensus dans l'action à mener envers la DGAL.

Le CA de FBF a validé la proposition de réunir un groupe de travail ouvert aux Fédérations intéressées. Ce qui fut fait.

#### **SEMINAIRE STRATEGIQUE**

##### **Après 10 ans d'existence : organisation d'un Séminaire stratégique 2015-2020**

Les membres du Conseil du 4 décembre s'accordent à constater que beaucoup de temps est consacré à des sujets récurrents comme l'affectation des financements à des structures existantes comme le Cndb, Frenchtimber , FCBA ou France Bois Régions,... et pas du tout sur la stratégie et l'avenir de l'Interprofession nationale et ses missions transversales qui les rassemblent.

En conséquence a été prévu d'organiser un séminaire les 9 et 10 février 2015 en présence des organisations membres actifs et associés Présidents et directeurs qui permettra de définir une Stratégie pour les cinq prochaines années.



#### **CONCLUSION**

*Le Conseil d'administration et moi-même avec toutes les équipes qui ont collaboré en 2014 et durant ces cinq premiers mois de 2015, sommes convaincus que tous ces programmes auront permis de mieux défendre les intérêts de notre filière Forêt-Bois.*

*Avec le concours des structures techniques ou spécialisées comme le FCBA, le CNDB, Frenchtimber, Propellet, APEP, l'APECEF, mais aussi Innodura, Résofop, Rmt Aforce, Carrefour International du Bois, Euroforest, l'Ecole Supérieure du Bois, l'ENSTIB, Ecovolta, qui contribuent par leur savoir-faire reconnu, mais aussi aux côtés de nos partenaires Aval avec France Bois Industrie Entreprises FBIE et le soutien du CODIFAB, les représentants institutionnels, les Administrations, les précieux conseils de notre Contrôleur général d'Etat du CGEFI, ajoutons les recommandations du CGAAER et de la Cour des comptes, nous sommes persuadés que tous ces efforts seront récompensés dans un esprit de filière et d'actions partagées.  
Ensemble on est plus fort !*

**2015 débute avec une réelle intensité de l'activité de l'Interprofession et démontre la richesse de notre filière :**

sur le plan économique, nous avons respecté les recommandations de la Cour des Comptes concernant nos « réserves abondantes », après deux ans de pertes techniques volontaires 2012 et 2013, nous avons retrouvé l'équilibre bilanciel en 2014 et adapté notre méthode comptable d'engagements à une réalité technique.

sur le plan administratif, on notera l'installation du nouveau siège de FBF aux côtés de celui du Codifab dans l'immeuble enfin accessible de l'Union française de l'ameublement (ex UNIFA), sous le signe d'une collaboration plus proche et donc plus efficace ; nous avons retenu un nouveau partenaire pour le suivi quotidien de la CVO à Lille, la mise en place de la dématérialisation des programmes, un nouveau site internet plus dynamique et sans cesse actualisé, une nouvelle et deuxième banque avec le Crédit du Nord et un nouveau cabinet d'expert-comptable qui va nous accompagner pour les prochaines années Grant Thornton.

Sur le plan de l'action nous venons de planter avec le ministre le 100.000 ème arbre de « Plus d'arbres plus de vie » offert par nos pépiniéristes, nous soutenons les évènements COP 21 qui s'annoncent avec la conférence sur le climat en décembre 2015, avec le colloque FBF, FBI et ASSFOR au Conseil Economique Social et Environnemental le 05 novembre prochain placé sous le Haut Patronage du Président de la République, l'exposition universelle de Milan avec le pavillon de la France en bois du Jura inauguré le 1<sup>er</sup> mai dernier à Milan avec nos emballages légers qui font le trait d'union en bois et le thème de l'exposition et nos professionnels.

**la nouvelle mandature 2015-2018** sera riche au travers de nombreux sujets la liste n'est naturellement pas exhaustive ...:

- refonte des statuts, accueil des sections spécialisées...
- message interprofessionnel partagé et fort auprès des Institutions,
- coordination des messages auprès des médias,
- faire usage de pédagogie en (ré) expliquant au grand public la multifonctionnalité de la forêt : qui doit être parfois « sanctuarisée » parfois de production parfois de randonnées et de chasse ... afin de répondre aux multiples attentes des marchés et les multiples usages du matériau bois.
- La collaboration Amont- Aval encore plus active dans l'intérêt de notre filière,
- financements de programmes à partir d'une stratégie définie à moyen terme.
- utilisation optimum des outils de la filière,
- la valorisation de nos métiers vers les jeunes générations ;
- répondre aux impatiences de nos professionnels.
- etc...

*Ce travail d'équilibriste – j'oserai dire « d'orfèvre » - sera mené avec talent je n'en doute pas, par le nouveau Président et son équipe.*

*Chers collègues Je vous souhaite une belle mandature 2015-2018.  
Encore merci à tous.*

*L. Denormandie.*

**Laurent Denormandie**  
Président



*Crédit photo : @Commissariat général de la France - Pavillon de la France*  
**Pavillon de France – Exposition universelle Milan**